

## FORCE OUVRIÈRE REÇU AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Une délégation Force Ouvrière de la police municipale, composée de Christophe LEVEILLE et de Philippe DI MARCO a été reçue par Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Thierry BAUMIER, directeur de cabinet, Monsieur Philippe ALLONCLE, préfet délégué aux coopérations de sécurité.

En introduction, la Ministre nous confirme reconnaître l'évolution positive de la police municipale depuis 25 ans, sa professionnalisation, l'accroissement :

- **l'urgence d'une doctrine d'emploi,**
- **la programmation de la prochaine réunion de la Commission Consultative Police Municipale,**
- **le devenir des gardes champêtres,**
- **la problématique d'uniformisation des textes pour inclure la police municipale dans la police de proximité,**
- **l'accès aux fichiers (pourtant acté lors de la dernière CCPM, mais dont nous sommes toujours dans l'attente des décrets),**
- **les passerelles PN et GN qui bloquent la carrière des policiers municipaux issus des concours.**

L'intervention des représentants Force Ouvrière a porté également sur le volet social, avec en priorité l'intégration de l'ISF dans les droits à pension.

Nous avons également rappelé la demande de FOPM d'une bonification quinquennale justifiée par la pénibilité et la dangerosité du métier, la catégorie active pour l'ensemble de la filière et la création d'un cadre d'emplois pour les ASVP. Bien entendu, les représentants FOPM n'ont pas manqué de relancer la revendication de généralisation de l'armement et des équipements de protection.

Sur l'ISF, la Ministre nous renvoie vers l'AMF qui refuse toute avancée concernant la revalorisation et l'intégration dans le calcul à pension.

Nous faisons remarquer à la Ministre qu'il faut prendre en compte la pénibilité et la dangerosité et, comme elle l'a justement précisé, que la police municipale a évolué. C'est bien souvent une activité en 24h/24H et 7j/7J. Le constat est, que si la professionnalisation s'est considérablement développée, si les missions et les prérogatives ne cessent d'augmenter, les revendications restent quant à elles, les mêmes qu'il y a 25 ans. Les policiers municipaux doivent bénéficier d'une reconnaissance de leur réelle implication, sans cesse croissante, dans la sécurité publique.

Communiqué

La Ministre nous précise que les décrets pour les fichiers sont à la signature et devraient sortir avant décembre 2017.

La CCPM se réunira dès que les nouveaux membres seront désignés par l'AMF.

Suite à une revendication proposée par FOPM, la Ministre précise qu'une attention va être portée sur le cadre d'emplois des directeurs pour qu'il se rapproche de celui des attachés territoriaux. Pour FOPM, la revalorisation doit être portée également vers les catégories C et B.

Le préfet ALLONCLE intervient pour rappeler la revalorisation salariale suite à l'application du PPCR.

**En réponse, nous rappelons que Force Ouvrière n'a pas signé cet accord néfaste pour les fonctionnaires, qui entre autres, rallonge les carrières.**

**Par ailleurs, le gouvernement vient d'annoncer le gel de la valeur du point d'indice pour 2018.**

Fait à Paris, le 21 septembre 2017